

Aca Nexia

Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée d'expertise
comptable et de commissariat aux comptes au
capital de 640 000 €
RCS Paris 331 057 406
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

Mazars

Société Anonyme d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à directoire et conseil de
surveillance au capital de 8 320 000 €
RCS Nanterre 784 824 153
61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex

Axway Software

Société anonyme au capital de 42 702 132 €
Siège Social : PAE Les Glaisins - 3 rue du Pré Faucon - 74940 Annecy
RCS : Annecy 433 977 980

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Axway Software,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Axway Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3.1. Evaluation des fonds de commerce

(Notes 1.2 et 2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, la valeur des fonds de commerce figurant au bilan s'élève à 38,8 millions d'euros.

Ces actifs ne sont pas systématiquement amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, tel qu'indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Une dépréciation est constatée si la valeur nette comptable du fonds de commerce est supérieure à sa valeur actuelle correspondant au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Nous avons considéré que l'évaluation des fonds de commerce est un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur actuelle par la direction.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ;
- apprécier le caractère raisonnable des principales estimations réalisées par la direction, notamment, les prévisions de flux de trésorerie, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation retenu ;
- analyser la cohérence des prévisions avec les performances passées.

3.2. Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux licences

(Notes 1.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

L'activité de la société inclut plusieurs métiers dont la vente de licences. Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires relatif aux licences représente 4,9% du chiffre d'affaires total.

En règle générale, le chiffre d'affaires licences est comptabilisé immédiatement lors de la livraison qui est considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés.

Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées ...) peuvent être négociés pour un prix global. Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la valeur réelle des autres éléments qui le composent.

Dans ce contexte, les risques d'audit concernent notamment la correcte séparation des exercices et les modalités d'attribution du chiffre d'affaires des contrats à éléments multiples.

La reconnaissance du revenu de ce métier est considérée comme un point clé de notre audit en raison de son importance significative dans les comptes de la société et en particulier de son incidence sur le résultat d'exploitation.

Notre réponse

Notre approche d'audit s'appuie sur l'évaluation des procédures de contrôle interne mises en place par la société afin de contrôler l'évaluation, l'exhaustivité et la correcte séparation des exercices du chiffre d'affaires licences et sur des procédures d'audit de substance.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- effectuer une revue de la conception du contrôle interne ainsi que des tests d'efficacité des contrôles clés de la procédure afférente à la reconnaissance du chiffre d'affaires licences ;
- réaliser, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, des tests de détail sur le chiffre d'affaires de contrats de licences signés au cours de l'exercice afin de vérifier la réalité et l'évaluation du revenu ainsi que la correcte séparation des exercices.

Nous avons notamment rapproché le montant du revenu de licences comptabilisé avec les données contractuelles et vérifié l'application de la procédure d'attribution du prix des contrats à éléments multiples aux différents éléments de ces contrats.

Nous avons examiné les preuves de livraisons et les modalités de paiement.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées en note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels.

3.3. Evaluation des titres de participation

(Notes 1.2 et 2.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation figurant à l'actif au 31 décembre 2020 pour un montant net de 227,1 millions d'euros représentent le poste le plus important du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur prix d'acquisition ou de souscription et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de l'actif net des filiales et d'une analyse de perspectives d'évolution et de rentabilité des titres de participation basée sur l'actualisation des flux de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels. En conséquence, une variation des hypothèses retenues peut modifier la valeur d'utilité des titres de participation. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- vérifier les cours de conversion des devises utilisés, le cas échéant.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions d'exploitation des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données historiques ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- apprécier le caractère raisonnable des autres hypothèses retenues, le cas échéant, par la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation, telles que le taux de croissance à l'infini ou le taux d'actualisation.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

4.1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

4.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-9 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations

4.3. Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

5.1. Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

5.2. Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Axway Software par l'assemblée générale du 18 décembre 2000 pour le cabinet Aca Nexia et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Aca Nexia et le cabinet Mazars étaient dans la 20^{ème} année de leur mission sans interruption, dont 10 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

7.1. Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

7.2. Rapport au comité d'audit

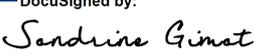
Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

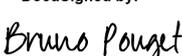
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 25 février 2021

Les Commissaires aux comptes

DocuSigned by:

 35CC3FE214F44AD...

Aca Nexia
 Sandrine Gimat

DocuSigned by:

 24C6A6E0823F472...

Mazars
 Bruno Pouget

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	2020	2019	2018
Immobilisations incorporelles	49 250	52 059	52 360
Immobilisations corporelles	5 795	6 657	6 430
Immobilisations financières	283 320	294 117	283 895
Actif immobilisé (note 6.3.2.1)	338 365	352 833	342 685
Clients et comptes rattachés	64 162	77 226	67 821
Autres créances et comptes de régularisation	28 262	21 706	22 833
Disponibilités	3 073	3 874	13 288
Actif circulant (note 6.3.2.2)	95 497	102 807	103 942
TOTAL DEL'ACTIF	433 862	455 639	446 627

Passif (en milliers d'euros)	2020	2019	2018
Capital	42 702	42 451	42 451
Primes	111 541	110 976	110 976
Réserves	93 054	93 221	78 894
Report à nouveau	14 847	18	5
Résultat	-18 163	14 829	22 812
Provisions réglementées	-	-	-
Capitaux propres (note 6.3.2.3)	243 981	261 495	255 138
Provisions (note 6.3.2.4)	20 774	14 365	14 968
Emprunts et dettes financières	91 899	97 651	100 961
Fournisseurs et comptes rattachés	24 131	30 341	20 101
Dettes fiscales et sociales	21 640	20 550	23 003
Autres dettes et comptes de régularisation	31 437	31 237	32 456
Dettes (note 6.3.2.5)	169 107	179 780	176 521
TOTAL DUPASSIF	433 862	455 639	446 627

Compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires net (note 6.3.3.1)	156 707	163 568	157 202
Autres produits d'exploitation	1 845	2 912	5 881
Produits d'exploitation	158 551	166 480	163 083
Achats consommés	69 378	62 463	53 387
Charges de personnel	61 703	56 343	56 402
Autres charges d'exploitation	34 707	31 775	31 307
Impôts et taxes	2 478	2 395	3 264
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	7 033	9 844	5 249
Charges d'exploitation	175 299	162 820	149 610
Résultat d'exploitation	-16 748	3 660	13 473
Charges et produits financiers (note 6.3.3.3)	-3 637	5 825	7 077
Résultat courant avant impôts	-20 385	9 486	20 550
Charges et produits exceptionnels (note 6.3.3.4)	-4 938	-1 502	-3 742
Participation et Intéressement des salariés (note 6.3.3.5)	-904	-714	-555
Impôts sur les résultats (note 6.3.3.6)	8 064	7 559	6 559
Résultat net	-18 163	14 829	22 812

Annexe aux comptes annuels 2020

1 Faits majeurs, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Faits majeurs

Covid-19

La progression significative de l'épidémie de COVID-19 depuis le mois de mars 2020 en Europe puis aux Etats-Unis et dans le monde a généré par son ampleur et les mesures adoptées par les différents pays pour l'endiguer, des impacts sur les comptes 2020 d'Axway Software.

Parmi les principales répercussions au bilan, on peut citer le non-versement de dividendes ainsi que le report d'échéances de remboursement d'emprunt.

Quant au compte de résultat, l'impact a surtout été ressenti par une baisse d'environ 2,2 M€ des frais de déplacement et d'organisation de séminaires.

A noter qu'Axway Software a maintenu son activité en ayant recours au télétravail généralisé et n'a fait appel à l'activité partielle que de façon très limitée. Les indemnités reçues à ce titre s'élèvent à 12 k€.

Provision pour pertes de change

Malgré la réduction des créances Axway Inc. libellées en USD (- 6,7 M\$), la hausse du taux de l'USD a provoqué une augmentation des écarts de change sur les comptes courants de 5,7 M€. Le taux du BRL a connu également une forte hausse en cette fin d'année 2020. Les écarts de change sur les créances (clients et comptes courants) d'Axway Do Brasil (14,4 M BRL) ont varié de + 704 k€. En conséquence, la provision pour pertes de change a augmenté de 6,1 M€ par rapport à celle enregistrée en décembre 2019.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des projets peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des logiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

Après la TUP de Systar, Axway Software a repris les frais de recherche et de développement immobilisés par Systar et a continué à les amortir selon leur plan d'amortissement initial.

Logiciels acquis

Les logiciels acquis correspondent principalement à l'apport réalisé par Sopra Group en 2001, à l'acquisition de la propriété intellectuelle des logiciels Cyclone et Tumbleweed auprès d'Axway Inc. en 2010 et 2011, du logiciel LiveDashboard auprès d'Access UK en 2012, la TUP de Systar en 2015 et celle de Streamdata.IO en 2019.

Les logiciels apportés ont été enregistrés à la valeur nette comptable constatée dans les comptes de Sopra Group au 31 décembre 2000. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3, 5 ou 10 ans.

Les logiciels Cyclone et Tumbleweed ont été enregistrés à la valeur d'acquisition calculée par un expert américain en évaluation. Les logiciels Cyclone sont amortis comptablement sur 6 ans et fiscalement sur 1 an. Les logiciels Tumbleweed sont amortis comptablement sur 12 ans.

Le logiciel LiveDashboard est amorti comptablement sur 8 ans.

La propriété intellectuelle apportée par Systar était totalement amortie à fin 2014, celle de Streamdata.IO est amortie comptablement sur 10 ans.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce proviennent de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité EAI ainsi que de la TUP de Systar et de Streamdata.IO.

Les fonds de commerce ont une durée d'utilisation non limitée et ne sont pas systématiquement amortis. Ils donnent lieu, le cas échéant, à constitution d'une dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2001 dans les comptes de Sopra Group ont été maintenus à l'actif du bilan.

La Société effectue un test de dépréciation de ses fonds de commerce à chaque clôture et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié. Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Agencements	5 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

Titres de participation

À leur date d'entrée, les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité.

Des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, qui tient compte de l'actif net des filiales et d'une analyse des perspectives d'évolution et de rentabilité, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité. L'analyse des perspectives de rentabilité peut donner lieu à une estimation sur la base de flux de trésorerie actualisés. Ces flux sont alors déterminés sur la base des données disponibles et de prévisions établies sur un horizon de cinq ans. Une hypothèse de croissance à l'infini de 2,2 % est retenue à compter de la sixième année. Les flux de trésorerie issus de ces prévisions font ensuite l'objet d'une actualisation au taux de 8,6 %.

Chiffre d'affaires

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la souscription de type « Software as a service », « Axway managed » et « Customer managed » ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- le chiffre d'affaires licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- le chiffre d'affaires maintenance est comptabilisé prorata temporis et, généralement, facturé d'avance ;

- le chiffre d'affaires des prestations de services, le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré à l'issue de la réalisation de ces prestations, c'est-à-dire généralement au moment de la facturation. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e. ci-dessous.

b. Prestations dans le cadre d'un contrat de Software as a Service

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ».

c. Parfois, des contrats composés de prestations distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque prestation comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la valeur réelle des autres prestations qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service Software as a Service.

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution Software as a Service, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit paragraphe b ci-dessus.

e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes courantes*.

f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées ci-dessus.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré.

Indemnités de départ à la retraite

Depuis 2004, Axway Software provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la Convention Collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation d'Axway Software envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les hypothèses retenues tiennent compte d'un taux d'actualisation de 0,44 %, d'un taux d'augmentation des salaires de 2.50 % et d'un taux de turn-over moyen sur cinq ans variant, suivant les fourchettes d'âge, de 0 à 22 %. Ce calcul de turnover a été mis à jour avec les dernières recommandations qui préconisaient la prise en compte des démissions uniquement. La table de mortalité hommes-femmes utilisées dans pour nos prévisions est la table INSEE 2016-2018. Parmi ces hypothèses, nous avons retenu l'âge de 65 ans pour les départs à la retraite. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Axway Software utilise la méthode du corridor.

2 Notes relatives au bilan

2.1 Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais augmentation de capital	Frais de Développement	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Base Client Systar	Total
VALEUR BRUTE						
Au 1er Janvier 2020	50	32 055	56 910	38 830	5 667	133 513
Acquisitions	-	-	118	-	-	118
Immobilisation en-cours	-	-	45	-	-	45
Diminutions	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	50	32 055	57 073	38 830	5 667	133 676
AMORTISSEMENTS						
Au 1er Janvier 2020	50	32 055	47 154	35	2 159	81 454
Dotations	0	-	2 432	-	540	2 972
Reprises	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	50	32 055	49 586	35	2 699	84 426
VALEUR NETTE						
Au 1er Janvier 2020	-	-	9 757	38 795	3 508	52 059
Au 31 décembre 2020	-	-	7 488	38 795	2 968	49 250

Les frais de développement des logiciels, évalués à 24 534 k€ au titre de l'exercice 2020, ont été intégralement comptabilisés en charge (cf. note 6.3.1.2).

Les concessions, brevets et droits similaires sont constitués principalement de logiciels apportés par Sopra Group en 2001, acquis auprès d'Axway Inc. en 2010 et 2011, d'Access UK en 2012 et par les TUP de Systar en 2015 et de Streamdata.IO en 2019.

Le test de dépréciation des fonds de commerce fait ressortir une valeur d'utilité, calculée selon la méthode des flux de trésorerie, supérieure à leur valeur nette comptable. Le taux d'actualisation retenu est de 8,6 % et celui de croissance à l'infini de 2,2 %.

Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Installations techniques	Agencements et Installations	Mobilier et matériel de bureau	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er Janvier 2020	11 761	3 321	1 203	16 285
Acquisitions	702	74	-	776
Activation Immobilisations en-cours N-1	167	-	-	167
Immobilisations en-cours	-	167	-	167
Mise au rebus	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	12 463	3 395	1 203	17 061
AMORTISSEMENTS				
Au 1er Janvier 2020	8 246	978	405	9 628
Dotations	1 177	344	115	1 637
Reprises	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	9 423	1 322	520	11 265
VALEUR NETTE				
Au 1er Janvier 2020	3 515	2 343	798	6 657
Au 31 décembre 2020	3 040	2 072	683	5 795

Les acquisitions en installations techniques correspondent uniquement à du matériel informatique.

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participations	Créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er Janvier 2020	247 014	67 929	1 923	316 866
Acquisitions / Augmentations	9	102	523	634
Cessions / Diminutions	- 1	- 12 355	314 -	12 670
Au 31 décembre 2020	247 022	55 676	2 132	304 830
DEPRECIATIONS				
Au 1er Janvier 2020	19 942	2 538	269	22 748
Dotations	9	11	-	21
Reprises	- 1	- 989	269 -	1 259
Au 31 décembre 2020	19 950	1 560	-	21 510
VALEUR NETTE				
Au 1er Janvier 2020	227 072	65 391	1 655	294 117
Au 31 décembre 2020	227 072	54 116	2 132	283 320

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations présenté en note 6.3.4.7.

a. Montants bruts

En 2020, les mouvements sur les participations sont liés à l'augmentation de capital de la société Axway Do Brasil pour un montant de 9 k€ et à la sortie des titres de participation de la société Streamdata Inc. pour 1 K€, à la suite de sa liquidation.

La diminution des créances liées à des participations s'explique majoritairement par la créance de notre filiale Axway Inc. qui diminue de 10,8 M€. La baisse des comptes courants des filiales Axway Software do Brasil - 184 k€, Axway Bulgaria - 296 k€ et Axway Limited - 262 k€ viennent compléter cette variation. Le compte courant de la société Streamdata Inc. a été soldé par un abandon de créance de 822 k€.

L'augmentation des « Prêts et autres immobilisations financières » est due à la variation du contrat de liquidité avec Kepler consacré à l'animation en bourse du titre Axway Software SA.

b. Dépréciations

À la suite de la liquidation de la société Streamdata Inc., une reprise de la provision pour dépréciation a été constatée pour 806 K€. Par ailleurs, le compte courant d'Axway Do Brasil ayant diminué à fin 2020, une reprise pour dépréciation a été constatée pour 183 k€.

La reprise pour dépréciation des prêts et autres immobilisations financières d'un montant de 269 K€ concerne le contrat de liquidité avec Kepler.

2.2 Actif circulant

Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018
Clients hors Groupe et comptes rattachés	30 324	34 042	36 466
Factures à établir	27 509	33 450	23 831
Clients Groupe	10 583	13 589	7 518
Clients douteux	61	59	32
Dépréciation des créances douteuses	-4 315	-3 914	-27
TOTAL	64 162	77 226	67 821

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette. Les dépréciations concernent le poste *Clients douteux* ainsi que la créance d'Axway Do Brasil. Les factures à établir ont diminué de 6 M€, ceci est principalement dû aux contrats de licences (-2,7 M€) et aux factures à établir intragroupes (- 3,4 M€).

Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018
Impôts sur les bénéfices	7 960	7 459	9 235
Retenue à la source	0	559	110
Taxe sur la valeur ajoutée	1 368	1 926	1 498
Débiteurs divers	1 751	1 601	2 035
Charges constatées d'avance	5 187	4 261	3 882
Ecart de conversion Actif	11 996	5 899	6 073
TOTAL	28 262	21 706	22 833

Crédit Impôt Recherche – créances cédées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nominal cédé	Montant encaissé	Commission	Année cession	Date prév Remb	Créance éteinte	Solde au 31.12.2020
CIR 2017	10 216	10 054	162	2 018	15.05.2021	non	10 216
CIR 2018	7 948	7 890	58	2 019	15.05.2022	non	7 948
CIR 2019	8 254	8 129	125	2 020	15.05.2023	non	8 254
TOTAL	26 419	26 073	345				26 419

Dépréciations de l'actif circulant

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations sur comptes clients	3 914	402	1	4 315
TOTAL	3 914	402	1	4 315

Les dotations de l'exercice concernent principalement les créances de notre filiale Axway Software Do Brazil.

2.3 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social d'Axway Software s'élève à 42 702 132 €. Il est composé de 21 351 066 actions d'une valeur nominale de 2 €.

Le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la société s'élève à 36 978 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Réserve légitime	Réserves facultatives	Résultat	Provisions réglementées	Report à nouveau	Total
Situation au 1^{er} janvier 2020	42 451	110 976	4 245	88 976	14 829	-	18	261 495
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	14 829	-	14 829	-
Augmentation de capital	167	-	-	167	-	-	-	-
Levée d'options	85	564	-	-	-	-	-	649
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	18 163	-	-	18 163
Situation au 31 décembre 2020	42 702	111 541	4 245	88 809	-	-	14 847	243 981

Au cours de l'année 2020, des levées d'option ont été exercées et ont donné lieu à la création de 42 300 actions. Une prime d'émission a été comptabilisée pour 564 k€.

En outre, une augmentation de capital a été réalisée, 83 385 actions ont été créées pour une valeur totale de 167 k€.

Plans d'options de souscription d'actions

Date d'attribution	Situation à l'origine		Période d'exercice des options		Situation début de période		Variations de la période, nombre d'options :			Situation au 31/12/2020	
	Nombre d'options	Prix d'exercice	Date de début	Date de fin	Nombre d'options	Prix d'exercice	attribuées	annulées	exercées	Nombre d'options	Prix d'exercice
PLAN N° 3 - Plan d'options 2011, émission maximum de 1 033 111 actions *					Assemblée Générale du 28/04/2011						
18/11/2011	516 175	14,90 €	18/05/2014	18/11/2021	71 650	14,90 €	-	- 4 575	- 3 400	63 675	14,90 €
18/11/2011	516 175	14,90 €	18/11/2016	18/11/2021	93 400	14,90 €	-	- 6 625	- 20 400	66 375	14,90 €
28/03/2013	131 250	15,90 €	28/09/2015	28/03/2021	14 375	15,90 €	-	- 4 788	- 6 962	12 201	15,90 €
28/03/2013	131 250	15,90 €	28/03/2018	28/03/2021	26 337	15,90 €	-	- 1 750	- 11 538	13 049	15,90 €
03/01/2014	50 000	21,86 €	02/07/2016	03/01/2022	-	21,86 €	-	-	-	-	21,86 €
03/01/2014	50 000	21,86 €	03/01/2019	03/01/2022	-	21,86 €	-	-	-	-	21,86 €
TOTAL DES PLANS	1 394 850				205 762		-	- 8 162	- 42 300	155 300	

* (augmenté par avenant à 1 295 611 en juin 2013)

42 300 options de souscription ont été exercées au cours de l'exercice 2020.

8 162 options de souscription ont été annulées au cours de l'exercice 2020 après le départ des bénéficiaires.

Au 31 décembre 2020, 155 300 options restent en circulation au titre des attributions de 2011 et 2013, toutes potentiellement dilutives à la valeur de l'action d'aujourd'hui.

Plus aucune attribution ne peut être effectuée au titre des plans n° 1 et n° 2.

Le cours de clôture moyen de l'action sur l'exercice 2020 est de 17,95 €.

2.4 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises (Provisions utilisées)	Reprises (Provisions non utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Provisions pour litiges	622	149	216	16	538
Provisions pour pertes de change	5 899	11 996	-	5 899	11 996
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	7 056	528	314	-	7 269
Provisions pour impôts	787	-	-	-	787
Provision pour charges actions acquises	-	183	-	-	183
TOTAL	14 365	12 856	531	5 915	20 774

Ces provisions couvrent principalement les risques financiers concernant les indemnités de départ en retraite, les pertes de change, les litiges Ressources Humaines ainsi que le litige lié au contrôle fiscal.

L'engagement total au titre des indemnités de départ en retraite s'élève à 7 269 k€. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan à fin 2020 est de 80 k€ (voir note 6.3.1.2).

Les hypothèses relatives aux modalités de départ prennent en compte les évolutions législatives afin de refléter la meilleure estimation à la date de clôture :

- la Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2008 a institué, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Cette contribution est de 50 % et s'applique quel que soit l'âge du salarié ;
- à compter du 1^{er} janvier 2009, un employeur ne peut plus mettre un salarié d'office à la retraite avant que ce dernier ait atteint l'âge de 70 ans. Entre 65 ans et 70 ans, l'employeur est tenu d'interroger les salariés sur leur volonté de prendre leur retraite ou non.

Ces évolutions successives sont considérées par le Groupe comme des changements d'hypothèses actuarielles pour les raisons suivantes :

- les modifications apportées par la loi n'impactent pas de manière directe le montant brut reçu par les salariés ;
- les conventions existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi n'ont pas été modifiées : les avantages accordés aux salariés connaîtront éventuellement une modification lorsqu'une nouvelle convention sera conclue ;
- la suppression d'une modalité de départ et l'institution de la contribution sur l'indemnité versée en cas de mise la retraite par l'employeur entraînent la révision par le Groupe de ses hypothèses actuarielles.

D'autres hypothèses telles que le turn-over, la mortalité et le taux d'actualisation sont mises à jour régulièrement pour affiner le calcul de l'engagement de retraite.

2.5 Dettes

Emprunts et dettes financières

	Montant au début de l'exercice	Souscription	Remboursement	Montant à la fin de l'exercice
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Crédit syndiqué	36 000	-	-	36 000
Autres emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 578	-	2 372	4 206
Fonds de participation des salariés	1 649	-	663	986
Dettes rattachées à des participations	53 332	8 482	11 190	50 624
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	92	83	92	83
TOTAL	97 651	8 564	14 316	91 899

Axway Software dispose d'un crédit revolving facility multidevises de 125 M€ contracté auprès de six banques en juillet 2014 et renouvelé en janvier 2019. Cette ligne de crédit est destinée au financement d'acquisitions ainsi qu'au financement des besoins généraux du Groupe. Elle n'est pas amortissable et la maturité, initialement prévue en juillet 2021, puis fixée à janvier 2024, a été prorogée à janvier 2026.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor afférent à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation.

Cette ligne est soumise à une commission d'utilisation et de non-utilisation. Au 31 décembre 2020, les trois ratios financiers prévus par la convention de crédit sont bien respectés.
Depuis novembre 2017, un tirage sur le RCF de 36 M€ est renouvelé tous les 3 mois.

A noter que nous avons remboursé également sur l'année la somme globale de 1,9 M€ pour les emprunts BPI de 2015 et 2016, ainsi que 500 k€ concernant l'emprunt contracté auprès de la Banque Populaire en 2016. Cette dernière a gelé, pour l'ensemble de ses clients, les remboursements d'emprunt pendant 6 mois afin de leur permettre de faire face à la pandémie. De ce fait, les deux dernières échéances de l'année ont été reportées sur 2021.

Les fonds de participation des salariés comprennent la réserve spéciale de participation des salariés gérée par Axway Software sous forme de comptes courants bloqués. Un accord intervenu en 2011 permet également aux salariés de l'entreprise d'opter pour une gestion externe en Fonds Communs de Placement Multi-Entreprises.

Les dettes rattachées à des participations concernent uniquement les comptes courants avec les sociétés du Groupe.

Dettes fournisseurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	2 743	4 456	1 966
Factures non parvenues	18 525	22 905	16 147
Fournisseurs Groupe	2 863	2 980	1 989
TOTAL	24 131	30 341	20 101

Dettes fiscales et sociales

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018
Personnel et comptes rattachés	8 021	6 456	7 043
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 942	5 977	7 259
Prélèvements à la source	356	415	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	1 522
Taxe sur la valeur ajoutée	6 222	7 676	6 767
Autres impôts, taxes et assimilés	98	26	412
TOTAL	21 640	20 550	23 003

Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018
Acomptes clients reçus	258	391	511
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	446	371	1 466
Groupe et associés	0	1 150	750
Autres dettes	1 200	1 411	2 189
Produits constatés d'avance	28 878	27 164	26 842
Ecart de conversion Passif	655	750	698
TOTAL	31 437	31 237	32 456

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance ou de souscription.

3 Notes relatives au compte de résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par activité se ventile de la manière suivante :

<i>(En pourcentage)</i>	2020	2019	2018
Licence	4,9%	14,7%	16,8%
Support et maintenance	58,4%	50,6%	51,9%
Prestations d'intégration et de formation	27,1%	24,0%	25,7%
Souscriptions	9,6%	10,8%	5,6%
CHIFFRE D'AFFAIRES	100,0%	100,0%	100,0%

Sur les 156,7 M€ de chiffre d'affaires 2020, 88,7 M€ sont réalisés à l'international.

3.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Des jetons de présence d'un montant global de 330 k€ ont été versés aux administrateurs en avril 2020.

Les rémunérations versées en 2020 aux organes de direction s'élèvent à 158,7 k€.

3.3 Résultat financier

<i>(En milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018
Dividendes reçus des participations	1 823	2 586	8 598
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	-516	-506	-640
Intérêts sur participation des salariés	-80	-124	-169
Actualisation de la retraite des salariés (provision)	-72	-106	-97
Pertes sur créances liées à des participations	-822	-	-
Intérêts reçus et versés sur comptes courants groupe	373	420	305
Gains et pertes de change (y.c. provision)	-5 434	-5 335	-5 927
Dotations et reprises de provisions financières hors impact change	1 238	9 049	5 059
Autres produits et charges financiers	-146	-160	-52
RESULTAT FINANCIER	-3 637	5 825	7 077

Le détail des dividendes reçus est listé dans le tableau des filiales et participations (cf. note 6.3.4.7).

3.4 Résultat exceptionnel

En 2020, la perte exceptionnelle de 4 938 k€ concerne essentiellement :

- les abandons de créances à caractère commercial s'élevant à 4 961 k€

3.5 Intéressement des salariés

Un accord d'intéressement a été conclu en juin 2018 en application des articles L 3311-1 et suivants du Code du travail. Cet accord a été conclu pour une durée de trois exercices, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Un intéressement de 890 k€ a été comptabilisé au cours de l'exercice 2020.

3.6 Impôts sur les bénéfices

Régime fiscal

Depuis le 1er janvier 2019, Axway Software opte pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. En application de la convention d'intégration signée entre Axway Software et ses filiales intégrées, les déficits réalisés par celles-ci pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à Axway Software.

Le périmètre d'intégration fiscale se compose de la société mère et de 2 filiales détenues à 100 % - Axway Distribution France et Axway SAS.

Crédit impôt recherche

Axway Software a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2020 pour un montant de 7 960 k€.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018
Impôts sur le Résultat courant	128	1 280	2 372
Impôts sur le Résultat exceptionnel	-	-257	-849
Contribution additionnelle	-	-	-33
Crédit d'impôt recherche	-8 056	-8 539	-8 003
Autres Crédits d'impôts	-	-43	-46
TOTAL IMPÔT SUR LES RESULTATS	-7 928	-7 559	-6 559

Situation fiscale différée et latente

	Base					
	Début Exercice		Variations		Fin Exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>						
I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS						
Provisions réglementées	--	--	--	--	--	--
Subventions d'investissement	--	--	--	--	--	--
Charges non déductibles temporairement						
■ A déduire l'année suivante						
- Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
- C3S	89	-	-	1	88	-
- Effort de construction	170	-	10	-	180	-
■ A déduire ultérieurement						
- provision pour retraite	7 056	-	214	-	7 269	-
- autres	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme	-	-	-	-	-	-
- plus-values de fusions	-	-	-	-	-	-
- plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
- charges à répartir	-	-	-	-	-	-
- écarts de conversion passif	750	-	-	96	655	-
Total	8 066		224	97	8 192	
II. ELEMENTS A IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement	17 958	-	-	26 441	44 400	-
Moins-values à long-terme	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
III. ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE						
Plus-values sur éléments d'actif non-amortissables apportés lors d'une fusion	-	762	-	-	-	762
Réserve spéciale des plus-values à long-terme	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale des profits de construction	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

4 Autres informations

4.1 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	55 676	-	55 676
Autres immobilisations financières	2 132	1 015	1 116
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	61	-	61
Autres créances clients	68 416	68 416	-
Personnel et comptes rattachés	178	178	-
Organismes sociaux	1	1	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 368	1 368	-
Crédit Impôt	7 960	-	7 960
Autres impôts, taxes et assimilés	274	274	-
Débiteurs divers	1 297	809	488
Comptes de régularisation	17 183	16 407	776
TOTAL	154 546	88 467	66 079

Les autres immobilisations financières correspondent principalement au contrat de liquidité et actions propres.

Dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
■ A 2 ans maximum à l'origine	83	83	-
■ A plus de 2 ans maximum à l'origine	40 206	2 456	37 750
Emprunts et dettes financières divers	986	506	480
Groupe et associés	50 624	-	50 624
Fournisseurs et comptes rattachés	24 131	24 131	-
Personnel et comptes rattachés	8 021	8 021	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 942	6 942	-
État et autres collectivités publiques			
■ Prélèvements à la source	356	356	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	6 222	6 222	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	98	98	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	446	446	-
Autres dettes	1 458	1 458	-
Comptes de régularisation	29 533	29 533	-
TOTAL	169 106	80 252	88 855

4.2 Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	126
Clients - Factures à établir	27 509
Créances fiscales et sociales	1 166
TOTAL	28 801
Charges à payer	
Intérêts courus	83
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	18 525
Clients - Avoirs à établir	1 146
Dettes fiscales et sociales	13 570
Autres dettes	170
TOTAL	33 493

Les créances fiscales et sociales correspondent à de la TVA sur factures non parvenues pour 803 k€, à de la TVA sur avoirs à établir de 89 k€ et au remboursement attendu de la CVAE pour 274 k€ au titre de 2020.

Les dettes sociales augmentent par rapport à 2019, à cause notamment des commissions sur les contrats « customer managed » qui ont été signés sur la fin de l'exercice 2020.

4.3 Effectifs

L'effectif moyen s'élève à 483 personnes et l'effectif au 31 décembre 2020 à 483 personnes.

4.4 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 254 k€, dont 234 k€ liés à la certification des comptes et 20 k€ aux titres des services autres que la certification des comptes. Ces derniers concernent essentiellement le rapport sur les conventions réglementées, la revue du rapport de gestion, la lettre de fin de travaux et l'attestation portant sur des ratios financiers.

4.5 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Effets escomptés non échus	Néant
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	328
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projet	103
Cautions bancaires pour garantie de paiement de dettes fiscales	177
Cautions bancaires pour garantie de paiement de factures fournisseurs	Néant
Engagement de retraite non provisionnés (écarts actuariels)	-80
Cautions données aux filiales pour garantie d'appel d'offres	Néant
Cautions données aux filiales pour garantie des baux	Néant
Indemnités de cessation de fonctions du Directeur Général	616
Nantissements, hypothèques et suretés réelles	Néant
Instruments de couverture de taux	Néant
Instruments de couverture de change	Néant

Cautions bancaires

Une caution bancaire de 225 k€ en lieu et place d'un dépôt de garantie a été mise en place en 2012 lors de la reprise du bail de location de Puteaux 1. La main levée de cet acte a été fixée au 30 juin 2021 sans possibilité d'anticipation.

En mai 2013, une même caution a été mise en place pour un montant de 41 k€ lors de la mise en place du nouveau site Puteaux 3 à laquelle un complément de 62 k€ est venu se greffer en 2015 après location d'un nouvel étage. La main levée de cet acte doit être obtenue du bailleur ou à défaut par l'envoi des actes originaux à la banque. Nous avons fait le nécessaire auprès de notre ancien bailleur en vue de la restitution des fonds.

Les cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets s'élèvent à 103 k€ au 31 décembre 2020.

Une caution pour garantie de paiement de dettes fiscales a été mise en place en août 2014 pour un montant de 177 k€.

Engagement de retraite

La part non provisionnée de l'engagement de retraite s'élève à fin 2020 à 80 k€.

Indemnité

Une indemnité en cas de cessation de fonction du Directeur Général a été fixée à 756 k\$ (soit 616 k€ au taux du dollar au 31 décembre 2020).

4.6 Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société.

4.7 Tableau des filiales et participations

Société en euros	Montants	Valeur comptable des titres détenus					Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
		Capitaux propres autres que le capital et avant affectation du résultat de l'exercice	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Brute	Nette	Capital				
Axway Software (France)										
Axway UK Ltd (Royaume-Uni)	111 231	(109 817)	99,998%	148 270	148 270	-	12 883 946	57 270	-	
Axway GmbH (Allemagne)	425 000	21 483 513	100%	23 038 194	23 038 194	-	29 104 818	3 732 832	-	
Axway Srl (Italie)	98 040	41 281	100%	98 127	98 127	-	3 813 855	(81 096)	-	
Axway software iberia (Espagne)	1 000 000	200 883	100%	1 000 000	1 000 000	-	2 983 518	(285 593)	175 000	
Axway Nordic (Suède)	9 966	970 585	100%	20 706 080	848 061	-	2 998 321	6 263	-	
Axway Inc. (Etats-Unis)	2	85 551 710	100%	154 946 354	154 946 354	52 752 014	175 122 313	9 565 125	-	
Axway BV (Hollande)	18 200	(1 721)	100%	200 000	200 000	69 306	4 693 563	221	-	
Axway Belgium (Belgique)	1 000 000	(966 480)	99,9%	999 000	999 000	-	8 327 084	580 127	-	
Axway Romania Srl (Roumanie)	10 782	1 876 827	100%	1 972 250	1 972 250	842 039	13 433 929	669 874	226 759	
Axway SAS (France)	45 000	(19 217)	100%	45 000	-	1	-	(1 099)	-	
Axway Pte Ltd (Singapour)	123 320	472 477	100%	1	1	-	7 741 984	(409 823)	265 376	
Axway Ltd (Hongkong)	10 511	376 797	100%	1	1	-	1 566 675	53 070	-	
Axway Pty (Australie)	62 909	396	100%	1	1	-	8 383 031	179 996	145 610	
Axway Software China (Chine)	1 415 848	(891 679)	100%	1	1	-	771 435	(319 929)	-	
Axway Bulgaria EOOD (Bulgarie)	2 556	657 689	100%	979 844	979 844	453 387	13 358 200	762 715	1 009 801	
Axway Distribution France (France)	33 000	(14 266)	100%	34 800	-	6 500	-	(1 213)	-	
Axway Ltd (Irlande)	141 815	22 927 138	100%	42 841 900	42 841 900	-	20 977 868	(8 815 268)	-	
Axway Software Do Brasil (Brésil)	8 714	(3 965 326)	99,991%	12 543	-	1 553 307	4 245 525	(1 746 608)	-	